



Ministère fédéral de la  
Coopération économique  
et du Développement

# Document de stratégie du BMZ relative à l'eau

BMZ DOCUMENT 08 | 2017  
STRATÉGIE



[bmz.de](http://bmz.de)



# Sommaire

1	SYNTHÈSE ET MESSAGES POLITIQUES CLÉS	2
2	ANALYSE DE LA SITUATION « L'EAU EST LA VIE »	4
3	LES OBJECTIFS DE LA COOPÉRATION ALLEMANDE AU DÉVELOPPEMENT DANS LE SECTEUR DE L'EAU	6
4	SOLUTIONS APPORTÉES PAR LA COOPÉRATION ALLEMANDE AU DÉVELOPPEMENT DANS LE SECTEUR DE L'EAU	10
	4.1 Réaliser les droits humains à l'approvisionnement en eau potable et assainissement	10
	4.2 L'Eau, l'Énergie et la Sécurité alimentaire : faire avancer la perspective Nexus	13
	4.3 Assurer une gestion durable et efficace des ressources en eau	14
	4.4 Minimiser les risques liés à l'eau induits par le changement climatique	16
	4.5 Prévenir les conflits et atténuer les causes des déplacements	17
	4.6 Obtenir des effets à long terme et parvenir à la durabilité	18
5	DE QUELLE MANIÈRE ET DANS QUELS DOMAINES SOMMES-NOUS ENGAGÉS ?	21
6	PERSPECTIVES	23
	6.1 Soutenir l'engagement des pays partenaires	23
	6.2 Accorder une place internationale au thème de l'eau	23
	6.3 Mobiliser plus de moyens financiers et permettre l'accès au financement	23
	ANNEXE 1 – RÉFÉRENCES	24
	ANNEXE 2 – APERÇU DES PRINCIPAUX ACCORDS ET DOCUMENTS DE DROIT INTERNATIONAL PERTINENTS POUR LE SECTEUR DE L'EAU DISPOSANT D'UNE PORTÉE MONDIALE	26

# 1 Synthèse et messages politiques clés

Les décisions de l'année 2015, en première ligne l'adoption de l'Agenda 2030 pour le développement durable et l'accord de Paris sur le climat, sont synonymes d'un changement décisif de paradigmes et de perspectives pour l'agenda du développement mondial, avec des conséquences de large portée, avant tout dans le domaine de l'eau. Avec sa nouvelle stratégie relative à l'eau présentée ci-après, le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) reprend les objectifs ambitieux et exigeants d'un développement économiquement durable, intégratif et respectueux du climat et les place dans le contexte d'une approche holistique.

Le présent document de stratégie relatif à l'eau est contraignant pour tous les collaborateurs du BMZ et des agences d'exécution de la coopération allemande. Dans l'esprit de la responsabilité partagée de tous les acteurs, qui est aussi l'un des principes fondamentaux de l'Agenda 2030 pour le développement durable, ce plan d'action sert d'orientation et d'offre de coopération pour nos partenaires, notamment ceux issus de la société civile, des organisations non gouvernementales, des organismes privés, des établissements de recherche scientifique et du secteur privé, remplaçant ainsi la stratégie sectorielle de 2006.

Un élément nouveau est le classement des activités relatives à l'eau au sein de la contribution globale du BMZ à la mise en œuvre de l'Agenda 2030, aux accords climatiques et aux autres accords mondiaux, comme ceux ayant trait aux droits humains. Des éléments nouveaux sont aussi les liens que la coopération au développement dans le domaine de l'eau a avec la réduction des causes des déplacements.

Ce document de stratégie explicite les objectifs du BMZ, sert de fondement aux mesures de la coopération publique au développement dans ce secteur, tout en définissant des solutions pour atteindre ces objectifs. Il sert ainsi de fondement, entre autres, aux stratégies d'aide-pays, au dialogue politique avec les partenaires et les autres donateurs, ainsi qu'au travail des agences publiques d'exécution. De plus, la coopération au développement dans d'autres secteurs doit aussi être conforme à cette stratégie sectorielle dès lors qu'elle touche à des questions relatives à l'eau. Cet aspect est d'autant plus important que la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable des Nations unies et ses 17 objectifs (ODD) est tributaire de la prise en compte suffisante des liens transversaux. Il convient, par conséquent, de décrire hors de ce document les recoupements et champs d'action essentiels ayant trait aux secteurs voisins. En vue de fédérer de manière plus compacte les liens transversaux, cinq groupes d'ODD se sont avérés être des constellations particulièrement typiques ([http://www.bmz.de/en/publications/languages/french/QBS\\_fr.pdf](http://www.bmz.de/en/publications/languages/french/QBS_fr.pdf)) :

- (1) eau, éducation, santé et alimentation,
- (2) eau, développement économique durable, promotion de l'emploi et formation professionnelle,
- (3) eau, agriculture et énergie,
- (4) eau, environnement et changement climatique,
- (5) eau, bonne gouvernance et développement urbain,
- (6) eau, croissance démographique et migrations.

### MESSAGES CLÉS

---

- La coopération allemande considère que la prise en compte des droits humains et du principe de « ne laisser personne de côté » de l'Agenda 2030 prime en cas d'intérêts concurrents pour l'utilisation de l'eau.

---

- La coopération allemande s'investit pour que le potentiel de l'eau soit valorisé en tant que ressource susceptible de faire reculer les conflits et de réduire les causes des déplacements.

---

- Le respect des principes de la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) doit être exposé dans toutes les mesures de coopération au développement ayant une emprise directe sur la ressource de l'eau ou un lien indirect à travers des incidences sur la qualité de l'eau.

---

- Les projets d'investissements dans les infrastructures dans le domaine de l'eau aident les partenaires à exploiter des structures d'approvisionnement durables. Ils vont de pair avec des mesures visant à améliorer les qualifications des institutions et du personnel, dans le but de conquérir durablement des sources de financement propres, de les dépenser de manière efficace et transparente, ainsi que d'établir des connaissances techniques et touchant à l'entreprise.

---

- Les mesures de coopération au développement préventives visant à préserver la sécurité de l'eau sont axées sur des modèles climatiques. En présence du changement climatique, de la demande accrue et du recul des ressources en eau douce, il faut s'attendre à une augmentation des risques pour l'eau.

---

## 2 Analyse de la situation

### « L'eau est la vie »

Pour vivre dans un environnement sain et une économie en développement sans être frappé par la pauvreté, les êtres humains ont besoin d'avoir accès à l'eau, l'assainissement, la gestion des eaux usées et à l'exploitation durable des ressources en eau.

Des progrès certes considérables ont pu être enregistrés en matière d'approvisionnement en eau dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ; toutefois 1,8 milliard de femmes, d'hommes et d'enfants consomment de l'eau contaminée et, par conséquent, dangereuse pour la santé<sup>1</sup>. Par ailleurs, du côté de l'assainissement, les progrès réalisés sont nettement moins importants : de par le monde, on compte encore 2,4 milliards de personnes qui sont privées d'assainissement adapté, avec des conséquences graves pour leur santé et l'environnement. Il n'est pas rare que des trajets longs et en partie dangereux pour se rendre aux sources d'eau et aux toilettes entravent les conditions de vie des filles et des femmes. Plus de 80 pour cent des eaux usées du monde entier s'écoulent dans l'environnement sans avoir été traitées, avec des conséquences sanitaires, économiques, écologiques et sociales considérables<sup>2</sup>. L'approvisionnement d'une population urbaine en forte croissance représente aussi un défi non négligeable pour le secteur de l'eau. Les droits humains à l'eau et l'assainissement ont été réaffirmés par l'Assemblée générale des Nations unies de 2010<sup>3</sup> et concrétisés en 2015 par deux droits humains autonomes<sup>4</sup>. Ceci illustre une fois de plus que le droit contraignant à un niveau de vie suffisant (Pacte social des Nations unies, art. 11<sup>5</sup>) comprend également le droit à l'eau.

Depuis 2011, le Forum économique mondial compte les risques liés à l'eau au nombre des cinq risques mondiaux les plus probables et présentant le plus grand potentiel de dommages<sup>6</sup>. Déjà entre 1992 et 2012, 95 pour cent des personnes affectées par des

catastrophes naturelles l'étaient par des catastrophes liées à l'eau (inondations, sécheresses et tempêtes), soit un total de plus de 4,2 milliards de personnes. Les coûts des dommages s'élevaient à 1,27 billion de dollars. Selon les pronostics, la valeur des biens à risques s'élèvera en 2050 à 45 billions de dollars, affichant ainsi une augmentation de 340 pour cent par rapport à 2010.<sup>7</sup>

L'un des défis cruciaux du XXI<sup>e</sup> siècle consistera à garantir durablement l'offre en eau et à mettre à disposition d'une population mondiale croissante autant d'eau propre qu'elle en aura besoin pour son approvisionnement de base et son développement économique et social. Les ressources en eau disponibles par habitant reculent dans certaines régions du monde, représentant de plus en plus un obstacle au développement. Le niveau de la nappe phréatique, frappée en partie par une chute massive, est menaçant, comme c'est fortement le cas dans des régions d'Inde, du Pakistan, du Mexique et d'Arabie saoudite p. ex.<sup>8</sup>. Le changement climatique exacerbe cette situation lorsque, par exemple, les précipitations font défaut dans certaines régions et que les réserves de nappe phréatique et d'eau de surface diminuent. De même, les phénomènes météorologiques extrêmes et les catastrophes liés à l'eau, tels les inondations et sécheresses, deviendront plus fréquents dans un grand nombre d'endroits tout en gagnant en intensité. Un autre défi réside dans les besoins accrus en eau allant de pair avec la croissance économique et démographique et l'urbanisation rapide. Il est estimé que la demande en eau augmentera de 55 pour cent d'ici 2050<sup>9</sup> ; deux tiers de la population mondiale subira au moins un mois par un an une grave pénurie en eau, c'est-à-dire que ses besoins en eau seront au moins doubles par rapport à la quantité disponible. Sur ces 4 milliards de personnes, un milliard vit en Inde et 0,9 milliard en Chine<sup>10</sup>. Avec 70 pour cent des prélèvements mondiaux, l'agriculture est le premier usager

de l'eau alors que l'industrie, incluant la production d'énergie, est le deuxième avec 20 pour cent.

En outre, des eaux usées non traitées déversées par l'industrie, l'agriculture et les ménages pèsent sur les ressources en eau. Les écosystèmes sont endommagés par la surexploitation et pollution des ressources en eau dues p.ex. à des modifications de l'utilisation des terres. Le changement climatique vient entraver le cycle naturel de l'eau à de nombreux endroits. Les écosystèmes endommagés perdent de leur capacité naturelle à stocker l'eau, la nettoyer et à protéger des inondations. La disparition d'espèces dans les écosystèmes des eaux fluviales est quasiment deux fois plus élevée que dans les habitats terrestres et marins ; les zones humides sont, aujourd'hui déjà, décimées de moitié tout en continuant d'être menacées par les évolutions mentionnées.

La concurrence pour l'eau augmentera, au niveau national, mais aussi au niveau des eaux transfrontalières. Des conflits sociétaux, intérieurs et transfrontaliers peuvent en résulter qui entravent la stabilité sociale et le développement régional. Avec l'augmentation de la pénurie en eau s'accroît le danger de voir survenir des conflits violents. Toutefois, le passé a montré que la communication sur les ressources en eau devient souvent une clé de la coopération par la suite. L'eau est ainsi capable d'unir les individus au sein d'Etats et entre ceux-ci. Pour y parvenir, il est de plus en plus important de disposer d'institutions efficaces dans le secteur de l'eau. La bonne gouvernance est déterminante pour relever les défis posés dans le secteur de l'eau, avant tout aussi pour endiguer la corruption souvent non négligeable dans ce secteur.

Un manque de sécurité au niveau des ressources en eau entraîne une dégradation des fondements naturels de la vie des populations, ce qui rend un développement économique durable difficile. Une telle situation participe aux causes structurelles des déplacements et migrations telles que la pauvreté, la malnutrition et les inégalités. Près d'un tiers des déplacés internes supplémentaires de par le monde en 2015 (soit un total de 8,3 millions de personnes) a quitté sa patrie suite à des inondations<sup>11</sup>.

Afin de relever les défis posés dans le secteur de l'eau, le BMZ, l'un des principaux donateurs de ce secteur, a investi ces dernières années chaque année près de 350 à 400 millions d'euros : ainsi, rien qu'en Afrique, 25 millions de personnes ont obtenu un accès à l'approvisionnement en eau et 5 millions à l'assainissement. Des entreprises d'approvisionnement en eau et assainissement ont été renforcées et leurs salariés ont bénéficié d'une qualification professionnelle. Dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau et de l'adaptation aux changements climatiques dans le secteur de l'eau, la coopération allemande soutient des coopérations dans 17 bassins versants de fleuves et lacs transfrontaliers. Par ailleurs, à l'échelon international, il a été possible à plusieurs reprises d'exercer une influence sur l'ordre du jour de la politique internationale de l'eau. Ceci est notamment valable pour les thèmes de l'assainissement et de la réglementation. Le BMZ et d'autres ministères du Gouvernement fédéral allemand ont sensibilisé de plus en plus la communauté internationale au message selon lequel la prise en compte des liens transversaux est le préalable à l'approvisionnement écologique et durable de tous en services d'eau et d'assainissement, denrées alimentaires et énergie.

### 3 Les objectifs de la coopération allemande au développement dans le secteur de l'eau

Le cadre pour les objectifs de la coopération allemande au développement dans le secteur de l'eau est constitué par l'Agenda 2030 pour le développement durable et ses 17 Objectifs de développement durable (ODD)\*, ainsi que les objectifs transsectoriels de la coopération allemande : développement durable, lutte contre la pauvreté et les inégalités, réalisation des droits humains, de la prévention des conflits et de la protection de l'environnement et du climat.

Au niveau des ODD, le secteur de l'eau est pris en considération notamment par l'ODD n°6 et ses indicateurs. Selon cet objectif, d'ici 2030, l'approvisionnement durable en eau et assainissement doit être assuré pour tous dans le monde entier (cibles 6.1 et 6.2). En outre, les ressources en eau doivent être protégées d'ici là de la pollution et la surexploitation (cibles 6.3 à 6.6).

En raison du caractère interdépendant du développement durable, les aspects liés à l'eau sont néanmoins pertinents pour l'atteinte d'autres ODD. En même temps, l'atteinte des objectifs dans le domaine de l'eau (ODD n°6) est tributaire des évolutions dans ces autres ODD. Ainsi, les ODD n°2 : alimentation, n°3 : santé, n°7 : énergie, n°8 : économie et emploi, n°11 : développement urbain, n°12 : consommation et mode de production, n°13 : protection du climat, n°14 et 15 : biodiversité dans la mer et sur terre et n°16 : sociétés pacifiques, justes et inclusives comportent des liens transversaux directs avec le secteur de l'eau. L'Agenda 2030 attire une fois de plus l'attention sur la prise en compte de ces liens transversaux. Par ailleurs, le principe général de l'Agenda 2030 de « ne laisser personne de côté » s'applique, c'est-à-dire atteindre

les Objectifs de développement durable pour tous et toutes les populations, également pour le secteur de l'eau. La coopération allemande dans le secteur de l'eau poursuit quatre objectifs généraux reposant sur les ODD et les objectifs transsectoriels de la coopération allemande et présentés par la suite.

L'eau joue un rôle important en tant que fondement pour la santé, l'alimentation, l'éducation et le développement économique. L'Agenda 2030 l'expose à travers les liens transversaux contenus dans les cibles. Par conséquent, nous avons l'intention d'axer étroitement notre engagement dans le domaine de l'eau sur l'Agenda 2030 et les droits humains à l'approvisionnement en eau et assainissement :

- étendre les domaines de l'approvisionnement en eau et assainissement, de la gestion des eaux usées et de la gestion des ressources en eau sensible au climat en les axant sur les besoins des pays partenaires et des plus défavorisés,
- intensifier la gestion axée sur les résultats de développement et le suivi,
- continuer d'accroître notre rôle leader dans l'amélioration de l'assainissement à travers des réseaux et partenariats internationaux tels qu'avec la Sustainable Sanitation Alliance ou la coopération avec la Fondation Bill & Melinda Gates,
- accorder plus de poids dans la coopération allemande à l'importance de l'eau, facteur global de crise, pour l'atteinte des objectifs d'autres secteurs. L'objectif poursuivi est d'accroître d'un tiers les activités relatives à la sécurité de l'eau en fonction des besoins des pays partenaires.

\* La nouvelle Stratégie allemande de développement durable 2016 prévue est le cadre primordial à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en Allemagne ([www.nationale-nachhaltigkeitsstrategie.de](http://www.nationale-nachhaltigkeitsstrategie.de)). En annexe à la stratégie relative à l'eau figure un aperçu des accords de droit international et des documents pertinents pour le secteur de l'eau.

### ➔ OBJECTIF N°1 CRÉER UN ACCÈS À L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER L'HYGIÈNE

Du point de vue du BMZ, la réalisation des droits humains à l'eau et l'assainissement est déterminante pour le développement durable et la lutte contre la pauvreté : en effet, ces droits humains contribuent à donner des perspectives aux individus, à leur offrir des options d'action et à garantir leur participation aux services d'intérêt général.

En conséquence, le BMZ est tenu d'atteindre les cibles 6.1 et 6.2 de l'ODD relatif à l'eau. A cet égard, le BMZ se focalise particulièrement sur les populations défavorisées et marginalisées, y compris les personnes en situation de handicap. Les objectifs relatifs à l'accès contribuent aussi à la réalisation des ODD n°2 concernant l'alimentation, n°3 concernant la santé, n°4 concernant l'éducation, n°5 concernant l'égalité des sexes, n°8 concernant l'économie et la promotion de l'emploi, et n°11 concernant le développement urbain.

C'est pourquoi nous avons l'intention à l'avenir...

- ➔ d'accorder un rôle renforcé, dans les projets et programmes, à l'extension de l'assainissement proche des ménages ; p. ex. il est prévu de toucher quatre millions de personnes d'ici 2022 à travers l'extension de l'initiative du BMZ « Assainissement pour des millions de personnes », ainsi que d'améliorer l'approvisionnement en eau et assainissement dans un minimum de 1000 écoles et 500 établissements de santé,
- ➔ d'accorder la priorité au droit humain à l'eau en cas de conflits d'utilisation qui ne peuvent être résolus autrement, notamment entre l'agriculture / énergie et l'approvisionnement en eau potable,
- ➔ de réserver quatre à six pour cent des fonds au suivi et à l'évaluation dans le cadre des projets et programmes pour soutenir l'évaluation des résultats.

### ➔ OBJECTIF N°2 PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ DES RESSOURCES EN EAU

Les ressources en eau sont le fondement indispensable à l'approvisionnement des individus en eau potable et alimentation, au développement économique, ainsi qu'à la préservation des écosystèmes et de la biodiversité. Pour que les ressources en eau soient disponibles de manière fiable, elles doivent être exploitées et protégées durablement. Des modifications dues à l'évolution démographique et économique, de nouveaux modes de consommation et d'utilisation des terres et la pollution sont des facteurs d'influence qui pèsent aussi sur les ressources en eau, indépendamment du changement climatique qui exacerbe encore davantage ces évolutions.

Le BMZ soutient l'atteinte des cibles 6.3 à 6.6 de l'ODD relatif à l'eau : améliorer la qualité de l'eau et son efficacité, avoir recours à la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et préserver les écosystèmes liés à l'eau et les protéger. Ceci contribue non seulement à atteindre les ODD relatifs à l'alimentation, l'énergie, l'économie et l'emploi, la ville, aux modes de production et de consommation, au climat et à la préservation de la biodiversité dans la mer et sur terre ; cela apporte, par ailleurs, aussi une contribution à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique, la Convention relative aux zones humides (Convention de Ramsar) et l'Accord de Paris sur le climat.

Les axes particuliers du soutien apporté sont la résilience vis-à-vis des répercussions du changement climatique ainsi qu'une gestion durable de l'eau dans l'agriculture, le premier utilisateur d'eau, sans lesquelles ni l'ODD n°6 relatif à l'eau ni l'ODD n°2 relatif à l'alimentation ne puissent être atteints.

C'est pourquoi nous avons l'intention à l'avenir...

- d'accroître notre engagement en matière de gestion des ressources en eau qui représente actuellement 10 pour cent du volume financier accordé à l'eau pour le faire passer à 20 pour cent. Nous nous focalisons sur des bases existentielles améliorées sensiblement par un recul des pénuries en eau et des inondations et nous engageons, par conséquent, dans l'extension des capacités naturelles et techniques de stockage de l'eau et dans la gestion locale de l'eau,
- d'aller à l'encontre de manière accrue de la pénurie en eau et ses répercussions nuisibles sur les humains, l'économie et la nature, à travers la réutilisation des eaux usées purifiées, l'exploitation ciblée de l'eau de pluie et le dessalement,
- de protéger les ressources en eau, lutter contre la pollution de l'eau en vue de préserver les ressources en eau potable et les écosystèmes. Pour y parvenir, nous renforcerons notre engagement en faveur de la gestion correcte des eaux usées, déchets et matières fécales sur la base du dialogue avec les partenaires. Nous appuierons des mesures de réglementation et d'investissement, telles que la construction et la gestion de stations d'épuration et de décharges, mais aussi de plus petits systèmes décentralisés,
- de faire progresser la protection durable de la qualité et quantité de l'eau à travers la promotion accrue de la gestion intégrée des ressources en eau dans les projets et programmes agricoles de la coopération allemande.



### OBJECTIF N°3

#### **PARTICIPER À L'ATTÉNUATION ET L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Le changement climatique a des conséquences directes sur l'équilibre hydrique de la Terre : des températures plus élevées, des précipitations modifiées et des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents font partie des conséquences primaires du changement climatique. Les sécheresses et les inondations augmenteront dans un grand nombre de régions. Dans plusieurs cas, les défis déjà existants seront renforcés par les influences du changement climatique. Ceci accroît l'importance d'une gestion des ressources en eau adaptée plus efficace. En outre, la coopération allemande s'investit en faveur de la réduction des gaz à effet de serre dans les pays en développement, p.ex. à travers la promotion de l'efficacité énergétique dans l'approvisionnement en eau ou la gestion durable des eaux usées en vue de réduire les émissions de méthane et de protoxyde d'azote.

L'objectif poursuivi par le BMZ est aussi d'accorder une plus forte place au thème de l'eau dans l'adaptation aux changements climatiques. La coopération allemande s'investit dans ce sens tant dans les pays partenaires qu'à l'échelon international. Les activités d'adaptation et d'atténuation dans le secteur de l'eau participent à l'atteinte de l'ODD n°13 consistant à lutter contre le changement climatique et ses répercussions.

C'est pourquoi nous avons l'intention à l'avenir...

- d'accorder une attention particulière au soutien des efforts de nos pays partenaires pour adapter les infrastructures de l'eau aux changements climatiques (documentée dans les contributions déterminées au niveau national),
- d'engager un dialogue relatif aux infrastructures de l'eau avec les facilités de financement du climat dans le but d'en tenir davantage compte au sein des activités,
- d'aborder le thème de l'eau dans l'adaptation aux changements climatiques lors des processus internationaux (conférences sur le climat).

#### → **OBJECTIF N°4** **VALORISER L'EAU EN TANT QUE** **RESSOURCE POUR LA PAIX ET CONTRE** **LES CAUSES DES DÉPLACEMENTS**

Une gouvernance faible, les répercussions du changement climatique et de la dégradation de l'environnement ainsi que l'utilisation de l'eau par les humains peuvent entraver la disponibilité de cette ressource. Une telle situation peut exacerber les concurrences pour l'utilisation de l'eau tant entre les pays et régions qu'en leur sein et, par conséquent, contribuer aux migrations et conflits. En outre, des déficits dans l'approvisionnement de base des populations affaiblissent la légitimité de l'Etat.

La coopération allemande au développement contribue aussi dans le secteur de l'eau à atténuer les causes structurelles des déplacements et à promouvoir la paix : elle soutient les communes qui accueillent des réfugiés dans la mise à disposition de services de base, tels que l'approvisionnement en eau potable, et encourage une gestion de l'eau durable, juste et participative, également au niveau transfrontalier. La coopération allemande soutient ses pays partenaires pour améliorer les bases existentielles des populations et la légitimité de l'Etat. Procéder de la sorte contribue à long terme à la stabilisation de pays et régions et à prévenir les conflits et mouvements migratoires.

C'est pourquoi nous avons l'intention à l'avenir...

- d'étendre notre engagement dans la gestion transfrontalière des eaux en faveur de la stabilité régionale à de nouveaux bassins versants présentant une pénurie en eau substantielle et des conflits d'utilisation,
- de veiller à de meilleures bases existentielles dans les régions d'origine des réfugiés et des migrants par une sécurité de l'eau renforcée,
- d'adapter notre engagement aux évolutions des régions sensibles en fonction des besoins et ceci à travers la réduction des causes des déplacements et le renforcement des communes d'accueil grâce à un approvisionnement eau et assainissement et une gestion des déchets améliorés.

## 4 Solutions apportées par la coopération allemande au développement dans le secteur de l'eau

Avec l'Agenda 2030, tous les Etats se sont engagés à assumer leur responsabilité pour le développement durable et l'intérêt général mondial et à garantir la mise en œuvre des 17 objectifs au niveau national (« universalité »). En même temps, l'Agenda 2030 reconnaît que sa mise en œuvre et l'atteinte des ODD représentent des défis particulièrement importants pour les pays en développement qui ne peuvent guère les relever eux-mêmes. Les pays en développement peuvent adapter les objectifs aux données nationales et élaborer des plans de mise en œuvre allant dans ce sens.

La coopération allemande aide les pays partenaires à élaborer et exécuter des plans de mise en œuvre cohérents avec les stratégies et plans nationaux transsectoriels, comme ceux relatifs à l'Agenda 2030 et aux contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat. Le BMZ se réfère d'ores et déjà à ces processus lors des consultations et négociations intergouvernementales. Pour vérifier l'atteinte des objectifs, la coopération allemande fait par ailleurs la promotion de la mise en place d'un meilleur système de suivi et rapport tant à l'échelon international que dans les pays partenaires. En conformité avec le Programme d'action d'Addis Abeba (AAAA) de 2015, elle soutient aussi les pays partenaires pour conquérir durablement des sources de financement propres et les dépenser de manière efficace et transparente.

Pour atteindre les objectifs du secteur de l'eau, la coopération allemande conçoit les solutions d'un pays partenaire en fonction de ses données économiques, sociales et naturelles. Pour atteindre les objectifs, il est aussi souvent essentiel de collaborer avec les secteurs voisins pertinents dans le cadre de compétences claires. Ces coopérations doivent être examinées lors de la planification et exécution du projet en impliquant les secteurs voisins pertinents et

être renforcées lorsque cela s'avère judicieux. De plus, le BMZ s'engage afin que ces coopérations soient aussi établies de manière transsectorielle dans les structures partenaires.

### 4.1 RÉALISER LES DROITS HUMAINS À L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Les solutions proposées par la coopération allemande pour réaliser les droits humains à l'eau et l'assainissement sont axées sur son approche basée sur les droits humains. En outre, cette stratégie préconise d'autres orientations pour le soutien des réformes sectorielles et l'approvisionnement des populations.

#### 4.1.1 La conception des droits humains dans le secteur de l'eau

L'approche basée sur les droits humains et le document de stratégie du BMZ intitulé « Les droits de l'homme dans la coopération allemande au développement »<sup>12</sup> représentent des orientations contraignantes de la coopération allemande. Un guide<sup>13</sup> permet d'examiner tous les projets et programmes sous l'angle de leurs impacts sur les droits humains et d'éventuels risques. Le BMZ soutient les gouvernements partenaires pour créer un accès à l'approvisionnement en eau et assainissement conforme aux droits humains tout en souscrivant aux critères relatifs aux droits humains dans le secteur de l'eau :

- l'eau potable doit être disponible pour tous en quantité suffisante pour l'usage personnel et domestique, en qualité sans danger pour la santé, accessible (à une distance adaptée), abordable et acceptable (p. ex. quant à l'odeur de l'eau).

- De même, l'assainissement doit être accessible pour tous dans tous les domaines, être abordable et techniquement sûr, acceptable sur les plans hygiénique, social et culturel, en garantissant la sécurité personnelle et la sphère privée et en préservant la dignité des usagers. Le handicap, l'âge et le sexe représentent des exigences spécifiques envers la sécurité et l'utilité.
- Les principes des droits humains de non-discrimination et d'égalité des chances, de participation et d'autonomisation, de reddition de compte et de transparence guident aussi l'action dans la mise en œuvre.

Les droits humains permettent cependant aux Etats de déterminer un niveau adapté de l'approvisionnement à l'échelon national (définitions nationales d'accès) qui est axé sur les possibilités des Etats. Ils doivent faire tout leur possible afin de permettre à tous un accès à l'eau potable et l'assainissement sur un pied d'égalité, l'améliorer constamment et avant tout d'éviter des régressions dans l'approvisionnement.

L'Agenda 2030 réaffirme explicitement les obligations quant aux droits humains à l'eau et l'assainissement. En même temps, les critères de suivi des ODD dépassent largement ceux des OMD<sup>14</sup>. En effet, ils se focalisent p.ex. sur l'approvisionnement sur le terrain et sur la gestion sûre des matières fécales. La qualité de l'eau potable jouit elle aussi dans le suivi des ODD d'une place nettement plus importante qu'auparavant. La politique allemande de développement soutient grandement les critères de suivi des ODD.

Un net conflit entre différents objectifs peut exister entre les critères d'accès nationaux et des ODD en cas de moyens financiers et capacités limités. Dans ce cas, les droits humains et le postulat de l'approvisionnement des groupes défavorisés représentent l'orientation déterminante. La coopération allemande s'investit afin que les réglementations nationales correspondent aux Directives pour la qualité de l'eau de boisson de l'Organisation mondiale de la Santé<sup>15</sup> et initie les partenaires à ces normes, dans la mesure où cela n'est pas encore le cas.

Dans les pays frappés par un niveau élevé de pauvreté, la coopération allemande s'engage à axer explicitement l'impact de ses mesures sur les personnes touchées par la pauvreté et la marginalisation et à considérer leur approvisionnement comme prioritaire (principe de « ne laisser personne de côté »). C'est pourquoi elle tient particulièrement compte des besoins des personnes discriminées p.ex. en raison de leur sexe, âge, handicap, origine ou revenus. Elle se concentre sur les zones périphériques urbaines et les zones d'habitation informelles dans lesquelles les risques de pollution et sanitaires sont souvent particulièrement élevés, en raison de la densité de population en forte croissance, ce qui vaut également pour les prix de l'eau. Elle intervient en outre dans l'approvisionnement en milieu rural.

#### 4.1.2 Orientations lors du soutien des réformes sectorielles et de l'approvisionnement des populations

La bonne gouvernance, la politique axée sur la lutte contre la pauvreté, des institutions performantes et légitimes à tous les niveaux ainsi que des spécialistes bien formés, des systèmes de financement non exposés à la corruption et une gestion efficace et efficiente des finances publiques sont des éléments importants pour permettre à tous un accès à l'eau et l'assainissement. Les partenaires bénéficient d'un soutien pour concevoir leur politique, planification et mise en œuvre au niveau national en tenant compte de la lutte contre la pauvreté. Des autorités de réglementation capables de s'imposer et travaillant de la manière la plus autonome possible au sein du cadre juridique public créent le contour permettant d'élaborer et d'étendre des systèmes d'approvisionnement en prenant en compte la lutte contre la pauvreté et en faisant preuve de sensibilité par rapport aux questions de genre.

Des prestataires performants assurent non seulement l'exploitation durable des capacités techniques et organisationnelles, mais étendent aussi successivement leurs services aux personnes qui ne sont pas couvertes ou ne le sont pas suffisamment. Ils créent pour tous un accès à l'eau durable et non discriminatoire. L'exploitation pouvant être assurée par un organisme privé ou public, les prestataires doivent néanmoins être soumis à une surveillance publique effective. Ils doivent bénéficier d'un financement durable : un système de redevances couvrant les frais et tenant

compte de la capacité de paiement des ménages à faible revenu est la norme et l'objectif poursuivi. En fonction du contexte, les subventions sont une option possible. Des modèles d'affaire à grande échelle sont censés permettre un accès pour les couches de populations les plus défavorisées. Les besoins des prestataires en main d'œuvre spécialisée bien formée doivent être couverts ; ceux-ci doivent suivre le rythme des investissements dans les infrastructures et des besoins de maintenance.

Des études de référence et un bon suivi sont des bases importantes pour la planification et supervision, ainsi que l'extension ciblée de l'approvisionnement qui contribuent aussi à la lutte contre la corruption. C'est particulièrement dans les domaines où la coopération allemande est engagée sur le long terme qu'elle devrait investir dans ces bases.

La coopération allemande aide, en fonction du contexte, à la mise en place et au développement de systèmes d'approvisionnement centralisés, semi-centralisés et décentralisés. En milieu urbain, la norme poursuivie est l'approvisionnement en eau relié au réseau. Au niveau de l'assainissement et de l'hygiène, un autre axe central consiste dans la gestion des matières fécales et des eaux usées. Les orientations cruciales pour la promotion des solutions d'approvisionnement sont les cibles 6.1 et 6.2 des ODD, ainsi que les droits humains. Au cas où ces solutions, comme des kiosques à eau, ne soient pas conformes aux critères de suivi des cibles 6.1 et 6.2, elles devraient toutefois représenter des étapes intermédiaires plausibles ou contribuer à d'autres ODD. Dans un grand nombre de pays partenaires, la responsabilité pour les raccordements domestiques incombe aux utilisateurs. La coopération allemande doit en tenir compte et être mesurée à l'aune de l'utilisation réelle des infrastructures bénéficiant d'un soutien et d'un meilleur comportement au niveau de l'hygiène. Ceci requiert en partie une collaboration avec des institutions en dehors du secteur de l'eau. La coopération allemande tient aussi compte de l'accès au-delà de l'échelon des ménages, p. ex. dans les établissements éducatifs et sanitaires, publics ou sur le lieu de travail. Ceci concorde avec une recommandation du Conseil Consultatif sur l'Eau et l'Assainissement auprès du Secrétaire Général des Nations unies (UNSGAB)<sup>16</sup>.

Un aspect essentiel dans la réalisation des droits humains à l'eau et l'assainissement est le comportement des consommateurs, p. ex. le comportement au niveau de l'hygiène chez les ménages, avant tout lorsqu'ils n'ont pas l'eau courante. Les projets et programmes d'eau et d'assainissement sont accompagnés de mesures de sensibilisation des populations.

Une attention particulière est aussi accordée à une collaboration accrue principalement avec les secteurs de la santé et de l'éducation, ainsi que de la sécurité alimentaire. Sont pertinentes, à titre d'exemples, les mesures intégrées de promotion de la santé et de la sensibilisation sanitaire entre autres à travers des activités en matière d'eau, assainissement et hygiène (WASH) dans des établissements éducatifs et de santé. Les toilettes séparées selon les sexes et les possibilités de se laver les mains dans les établissements éducatifs sont un facteur important ; c'est à cette aune qu'est aussi mesurée entre autres l'atteinte de l'ODD n° 4 relatif à l'éducation<sup>17</sup>. De même, la cible 2.2 relative à la malnutrition et aux retards de croissance des enfants de moins de 5 ans peut être atteinte uniquement à travers une coopération intersectorielle. À cette fin, le secteur de l'eau apporte sa contribution en élaborant et encourageant des mesures WASH sensibles à l'alimentation au niveau des ménages.

#### *Approvisionnement en eau potable*

Dans l'esprit d'une contribution efficace et efficiente à la mise en œuvre nationale de l'Agenda 2030 et dans le contexte des critères de suivi des ODD, la coopération allemande soutient ses pays partenaires de manière accrue pour raccorder les ménages au réseau de l'eau et garantir le traitement de l'eau, l'exploitation, l'entretien et la gestion des canalisations et installations. Pour parvenir à des systèmes de canalisation omniprésents et accompagnés de raccordements domestiques, des solutions intermédiaires peuvent s'avérer nécessaires. Ceci comprend p. ex. des raccords collectifs ou des kiosques à eau qui représentent un net progrès pour une consommation uniquement d'eau traitée et hygiénique.

Dans ce cadre, la coopération allemande soutient aussi des mesures visant une utilisation plus efficace et durable, ainsi que la protection et gestion des ressources en eau. Le bon état des ressources en eau est

le préalable à la réalisation de l'approvisionnement en eau potable de tous sur le long terme.

#### Assainissement

La coopération allemande apporte une contribution à l'accès aux établissements sanitaires dans l'esprit de la cible 6.2 en allant ainsi à l'encontre de la situation anormale contraignant à « faire ses besoins » dans la nature. Elle a recours à l'ensemble de la gamme des technologies disponibles, allant des systèmes décentralisés aux systèmes centralisés. La gestion durable des matières fécales et des boues d'épuration est déjà prise en compte dans la conception des programmes.

Au niveau de l'assainissement, la coopération allemande s'inspire du concept l'économie circulaire. Ceci signifie que l'assainissement est considéré dans un contexte global prenant en compte tous les éléments en partant des besoins humains et en passant par les toilettes, la collecte et le transport des eaux usées et matières fécales jusqu'au traitement et à la réutilisation ou l'élimination.

Dans le domaine sanitaire, il est fréquent de devoir d'abord créer la demande. Associer les groupes-cibles, notamment les femmes, les personnes en situation de handicap et les groupes marginalisés, et axer son action sur leurs besoins est particulièrement pertinent dans l'assainissement. De même, l'offre doit souvent être soutenue par la mise en place et l'extension de prestataires de services professionnels, ce qui renferme des potentiels d'emplois substantiels.

#### Hygiène

Faisant partie de la cible 6.2, « L'hygiène pour tous » sous-entend des comportements contribuant à prévenir les maladies infectieuses. Ceci comprend en première ligne de se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon, p. ex. après un passage aux toilettes, et l'hygiène relative aux règles. Ceci s'avère néanmoins difficilement possible en l'absence d'eau propre, de savon, d'articles hygiéniques et de toilettes privées et propres, mais aussi de connaissances sur l'importance de l'hygiène.

Outre la mise en place de voies de commercialisation pour des articles hygiéniques abordables, les campagnes de sensibilisation et l'entraînement à de nouvelles routines, principalement dans des éta-

blissements éducatifs formels et informels, peuvent amener des changements de comportements. Une méthode particulièrement efficace est l'intégration durable des activités WASH dans le système éducatif et de santé. Les mesures relatives à l'hygiène peuvent avoir lieu seules ou en accompagnement des programmes d'eau et d'assainissement.

#### 4.2 L'EAU, L'ÉNERGIE ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE : FAIRE AVANCER LA PERSPECTIVE NEXUS

La sécurité de l'approvisionnement dans un secteur déterminé peut limiter celle d'un autre. Ceci requiert une approche intégrée, à laquelle l'Allemagne a souscrit en signant l'Agenda 2030. Elle seule permet à la fois de trouver un équilibre optimal entre les intérêts des différents secteurs qui se concurrencent pour les ressources limitées, à savoir l'eau, l'énergie et l'agriculture (perspective Nexus) à l'égard de l'utilisation des ressources, et de gérer de façon appropriée les conflits, tout en respectant les limites de la capacité écologique de la planète. Cette approche permet de trouver des solutions globales au lieu de solutions spécifiques par secteur. Les experts de l'eau, l'énergie et l'agriculture devront se réunir sur un pied d'égalité à l'échelon politique afin de développer des approches politiques et de planification qui soient cohérentes et intégrées. Il peut s'avérer utile d'y associer d'autres secteurs tels que l'environnement ou le secteur privé. Dès la phase de planification, il est particulièrement important de promouvoir des approches intégrées et systémiques, de réduire les approches nuisibles et d'harmoniser les instruments de pilotage des différents secteurs. À ce propos, il faut tenir compte des stratégies transsectorielles pertinentes.

Un lien particulièrement étroit existe entre l'eau, l'énergie et la sécurité alimentaire, puisque les mesures prises dans l'un de ces secteurs ont presque systématiquement des répercussions sur les deux autres. D'autre part, les solutions aux défis d'un secteur peuvent souvent être trouvées dans les secteurs voisins. Par ailleurs, l'approvisionnement des populations en eau, denrées alimentaires et énergie dépend des mêmes ressources naturelles, notamment de l'eau et des sols, et des mêmes prestations de la nature, telles que le stockage et nettoyage de l'eau, la

prévention de l'érosion etc. À cet égard, l'agriculture joue un rôle clé dans la préservation des ressources en eau, puisque qu'elle est la première consommatrice d'eau. De plus, la gestion des terres influe sur le stockage de l'eau dans le sous-sol, en surface ou dans des écosystèmes ou bien sur son écoulement rapide. La production d'énergie, elle aussi, requiert de l'eau, par exemple pour les digues ou le refroidissement. Inversement, l'énergie, issue idéalement de sources durables et renouvelables, permet de résoudre de nombreux problèmes d'eau à travers le pompage, dessalement et traitement de l'eau. Elle fait, par conséquent, partie intégrante du système. La facture énergétique est un facteur de coûts important, tant pour le traitement et la distribution de l'eau que pour le traitement des eaux usées.

C'est pourquoi, guidé par l'Agenda 2030 qui stipule d'avoir recours à des approches intégrées et de prendre en compte les interactions, le BMZ renforce la cohérence politique entre les secteurs de l'agriculture, de l'énergie et de l'eau. La coopération allemande au développement aide ses partenaires à aborder les problèmes d'accès et de sécurité d'approvisionnement à travers la perspective Nexus, sans dépasser les limites de la capacité écologique de la planète. Cette approche a pour objectif d'atténuer les conflits d'utilisation dans le secteur de l'eau, tout en favorisant, à long terme, l'atteinte de plusieurs objectifs de l'Agenda 2030 en même temps.

#### **4.3 ASSURER UNE GESTION DURABLE ET EFFICACE DES RESSOURCES EN EAU**

La gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) est le principe directeur principal de la coopération allemande au développement dans le secteur de l'eau. Ce principe opérationnalise l'exigence de durabilité stipulée par l'Agenda 2030 pour le secteur de l'eau. À cet égard, il tient compte pleinement et le plus équitablement possible des trois dimensions du développement durable. La GIRE a pour objectif d'appuyer le développement durable en des termes sociaux et économiques sans mettre en péril les écosystèmes. À cet égard, il est crucial de trouver le bon équilibre entre les intérêts des différents secteurs consommateurs d'eau, également au-delà des frontières nationales. Il convient de prendre en considération de

manière précoce les perspectives de tous les usagers au niveau d'un bassin versant. Il y a fréquemment de fortes concurrences d'utilisation entre les différents secteurs ou entre les villes et leur périphérie, par exemple, souvent dues à des intérêts politiques et économiques importants.

##### **4.3.1 Encourager la bonne gouvernance**

La bonne gouvernance dans le secteur de l'eau à travers des administrations performantes, transparentes et crédibles à tous les niveaux est le préalable à une gestion durable et efficace des ressources en eau. Celle-ci nécessite des structures administratives performantes qui définissent, surveillent et font respecter de manière claire les règles et les prix pour le prélèvement et les rejets d'eau et qui cherchent le dialogue avec les usagers et les entreprises d'approvisionnement en eau. Par conséquent, la coopération allemande soutient la mise en place et l'extension de structures institutionnelles et organisationnelles. Parmi celles-ci figurent les organisations des bassins hydrographiques chargées à la fois de gérer les ressources en eau au niveau local, régional et transfrontalier, d'encourager la coopération et de prévenir les conflits. En font également partie les ministères compétents chargés d'élaborer et mettre en œuvre le cadre juridique adapté et d'introduire des mécanismes de coopération efficaces et participatifs. Au niveau local, la création d'organisations d'usagers de l'eau contribue à une gestion conjointe de l'eau impliquant tous les acteurs pertinents. Par ailleurs, des mécanismes de réclamation efficaces sont primordiaux. La coopération allemande veille également à impliquer de manière appropriée l'expertise et les compétences des femmes dans la gestion des ressources en eau, par exemple dans les processus de planification et de gestion, et ceci dans le but de contribuer au renforcement de l'autonomie des femmes et à la durabilité des investissements.

La bonne gouvernance étant, entre autres, le fruit d'une gestion des ressources en eau basée sur les faits, la coopération allemande soutient la mise en place et l'extension d'une telle gestion. En dépit des données souvent insuffisantes, les principaux déficits et défis peuvent en règle générale être identifiés et abordés de manière ciblée. Les méthodes de télédétection, les informations démographiques et les nouveaux outils informatiques rendent les données nettement plus

accessibles et facilitent leur exploitation. Néanmoins, leur effet est limité en cas d'utilisation inappropriée des données.

#### 4.3.2 Gérer la demande et l'offre en eau

Une pénurie d'eau est souvent une pénurie de type économique, causée par une gestion non économe de la ressource et un sous-investissement dans sa gestion plutôt que par un manque de ressources naturelles. Dans les pays frappés par une pénurie d'eau, le BMZ appuie des mesures de gestion de la demande afin de réduire la consommation d'eau ou d'en augmenter l'efficacité d'utilisation, et ceci notamment en coopération avec les secteurs agricole et énergétique. Les prix de l'eau sont un important instrument de pilotage à cet égard. Il est impératif de sensibiliser davantage la société au fait que l'eau est une ressource précieuse et limitée.

Parallèlement à la gestion de la demande, il peut s'avérer nécessaire d'augmenter l'offre en eau, par exemple en traitant les eaux usées ou en rechargeant artificiellement la nappe phréatique avec de l'eau pluviale. Le stockage souterrain de l'eau pluviale permet aussi d'éviter les inondations. L'offre en eau peut également être augmentée par la réhabilitation des écosystèmes liés à l'eau tels que les zones humides ainsi que, dans certaines conditions, par le dessalement d'eau de mer ou d'eau saumâtre.

En cas de pénurie d'eau aiguë, la priorité doit être accordée à l'approvisionnement en eau potable. En cas de pénurie d'eau, il est aussi possible que soient exploitées des ressources en eaux souterraines non renouvelables. Comme celles-ci ne permettent pas de gestion durable, la coopération allemande s'implique pour que ce type d'utilisation soit axé sur l'approvisionnement en eau potable. L'utilisation nouvelle de ressources fossiles n'est encouragée qu'en cas d'urgences humanitaires. En même temps, il s'agit d'exploiter toutes les alternatives judicieuses, en tenant également compte de la consommation d'énergie qu'elles impliquent, pour accroître l'offre en eau. La coopération allemande évite d'encourager encore l'utilisation de la nappe phréatique non renouvelable à d'autres fins comme l'agriculture.

#### 4.3.3 Prévenir la pollution des ressources en eau

Le BMZ accorde également une priorité à l'extension de la gestion des eaux usées ainsi qu'à leur traitement à travers un système de gestion des boues fécales et d'épuration. L'objectif poursuivi est la protection des eaux et la prise en compte du fait que les eaux usées constituent une ressource importante en cas de pénurie d'eau, pouvant servir également à la production d'énergie, à l'irrigation et à la fertilisation. Des solutions spécifiques au contexte sont mises au point qui tiennent dûment compte d'approches décentralisées et de réhabilitation d'installations. À cet égard, la coopération allemande s'inspire du concept de l'économie circulaire et soutient l'utilisation sûre de matières fécales, de boues d'épuration et d'eaux usées, tant pour la production d'énergie que dans l'agriculture, dans ce second cas sous forme pré-purifiée (p. ex. pour l'irrigation ou la fertilisation).

Par ailleurs, la qualité de l'eau dépend fortement d'une gestion responsable des engrais et pesticides dans l'agriculture, d'une gestion durable des déchets, de normes environnementales pour l'industrie et le secteur minier, ainsi que de réglementations concernant le rejet direct d'effluents industriels dans le réseau d'assainissement.

#### 4.3.4 Associer tous les secteurs pertinents consommateurs d'eau

Le fait que les secteurs agricole et énergétique accordent la priorité à la gestion durable et efficace des ressources en eau est un préalable nécessaire pour atteindre l'ODD n°6, mais également l'ODD n°2 relatif à l'alimentation et l'ODD n°7 relatif à l'énergie, ainsi que pour protéger l'intérêt général mondial. Dans le secteur agricole, premier utilisateur d'eau, il existe par conséquent un conflit d'intérêts entre l'utilisation durable des ressources en eau et leur utilisation pour assurer la sécurité alimentaire, notamment au niveau de l'irrigation et de la gestion des terres. L'expertise du secteur agricole en matière de gestion des eaux est une ressource non négligeable qui devrait être utilisée et transmise aux générations futures. En vue de mettre en œuvre avec succès l'Agenda 2030, il convient d'aborder de manière explicite les analyses coûts-avantages et les interactions.

Une gestion durable des ressources en eau garantit la préservation des écosystèmes qui, à leur tour,

stockent et nettoient l'eau. Ces aspects de la GIRE se reflètent dans des approches telles que la renaturation des zones humides, la protection des sources, le reboisement, le contrôle de l'érosion et l'agriculture biologique. D'autres mesures pertinentes consistent à mettre en place des réserves naturelles ou à fournir des services de conseils en vue d'intégrer les objectifs de biodiversité dans la gestion des eaux.

Outre dans les secteurs agricole et énergétique, l'eau joue un rôle important en tant que facteur économique dans l'industrie, l'artisanat et le tourisme. Sa non disponibilité en quantité et qualité suffisantes ou des risques liés à l'eau trop élevés sont des facteurs limitant les investissements et le développement économique. Ainsi, toute mesure de coopération dans le secteur de l'eau contribue toujours à la promotion du site comme un lieu d'affaires. On estime à 78 pourcent la proportion des emplois mondiaux tributaires de l'eau et à environ la moitié dudit nombre ceux fortement tributaires de l'eau.<sup>18</sup> C'est pourquoi tant les technologies liées à une efficacité accrue de l'eau et à la réutilisation d'eaux de processus industriels et d'eaux usées que les coopérations pour la gestion de l'eau impliquant le secteur privé revêtent une grande importance. Le conseil en matière de politique structurelle et industrielle devrait tenir compte des aspects liés à l'eau afin que les risques qui y sont liés puissent être pris en considération dans les décisions portant sur les sites et le financement. Procéder de la sorte permettrait aux entreprises d'augmenter l'efficacité de leur production sur le plan de l'eau et d'élaborer ou commercialiser elles-mêmes des solutions et technologies économes en eau. Ceci contribue à éviter des problèmes liés à la gestion des ressources en eau. Le secteur financier devrait y contribuer, en intégrant les risques liés à l'eau (pénurie ou inondations) dans les critères régissant les décisions de crédits et d'investissements ou en proposant des solutions de financement adaptées aux procédés de production économes en ressources.

La consommation fréquente, dans les pays industrialisés, de produits fabriqués dans des pays en développement et avec de grandes quantités d'eau et d'énergie, a une incidence sur l'utilisation des ressources dans les pays exportateurs de ces produits, pouvant y contribuer à une surexploitation et pollution des res-

sources en eau. Ainsi, de nombreuses marchandises, telles la viande ou les produits textiles, contiennent de grandes quantités « d'eau virtuelle », c'est-à-dire d'eau consommée pour leur production. C'est pourquoi il est crucial, du point de vue du secteur de l'eau, d'appuyer des mesures contribuant à une consommation et production durables au sens de l'ODD n°12, que ce soit dans le cadre de la coopération au développement bilatérale, de la coopération avec le secteur privé ou de l'éducation au développement. L'objectif poursuivi étant un bilan environnemental positif, l'approche s'imposant doit intégrer à la fois les ressources en eau et en terres ainsi que les émissions de CO<sub>2</sub>.

#### 4.4 MINIMISER LES RISQUES LIÉS À L'EAU INDUITS PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La coopération allemande met ses expériences de longue date et des technologies ayant fait leur preuve dans le secteur de l'eau au service des régions confrontées à des défis encore plus importants en raison du changement climatique. C'est le cas, par exemple, où les précipitations se modifient sensiblement, les phénomènes météorologiques extrêmes se multiplient ou la pénurie d'eau s'aggrave.

Elle aide ses partenaires à revoir leurs stratégies d'eau à l'égard du changement climatique, en intégrant dans la planification du développement et les processus publics de budgétisation des aspects d'adaptation au changement climatique dans le but d'en assurer la prise en compte systématique. À cet égard, le BMZ appuie les processus des Plans d'adaptation nationaux (PAN), important instrument pour mettre en œuvre la composante d'adaptation, ainsi que des contributions déterminées au niveau national (NDC), adoptées au niveau de la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. En des termes concrets, il s'agit par exemple de protéger les ressources en eau existantes et de mettre en valeur de nouvelles ressources afin d'améliorer la résilience face aux risques de sécheresse et d'inondation. Par ailleurs, l'enjeu est souvent de diversifier les ressources en eau, de vérifier et d'adapter, le cas échéant, les approches de gestion du risque de crues et d'accroître l'efficacité de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement.

Les priorités du soutien apporté consistent, entre autres, à :

- augmenter les capacités de stockage de l'eau dans les écosystèmes et les infrastructures ;
- mettre en valeur de nouvelles ressources, en réutilisant les eaux usées traitées et en ayant recours, le cas échéant, au dessalement d'eau de mer et d'eau saumâtre ;
- mettre en œuvre des programmes à grande échelle pour réduire les pertes d'eau ;
- procéder à une adaptation, à la fois basée sur l'écosystème et non basée sur celui-ci, de la protection face aux inondations, par exemple sous forme de surfaces de rétention, en préservant ou rétablissant une végétation riche en espèces et résistante ou en construisant des barrages ;
- protéger et renaturer des cours d'eau et des zones humides.

Par ailleurs, le soutien apporté couvre l'extension de systèmes de suivi et d'alerte précoce afin de maîtriser les répercussions du changement climatique, ainsi que la coopération intersectorielle et suprarégionale visant à renforcer la sécurité des ressources en eau. Les stratégies destinées à accroître la résilience au niveau des utilisateurs d'eau gagnent également en importance. Parmi celles-ci figurent les récupérateurs d'eau de pluie dans les ménages et tout particulièrement des solutions d'adaptation dans l'agriculture irriguée (les installations d'irrigation à petite échelle et l'irrigation au goutte-à-goutte).

Guidées par l'Agenda 2030, les activités de la coopération allemande s'inscrivent dans les processus et décisions de la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, y compris ceux de l'accord de Paris de 2015, ainsi que dans les stratégies nationales d'adaptation au changement climatique des pays partenaires. La coopération allemande au développement s'inspire des projections climatiques actuelles et de leurs interprétations ainsi que des publications et méthodes du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC).

Il est toutefois décisif de ne pas prendre uniquement des mesures d'adaptation dans le secteur de l'eau, mais d'intégrer davantage les aspects liés à l'eau dans les activités climatiques des secteurs voisins. Ceci vaut, par exemple, pour la conception des programmes, pour les directives de mise en œuvre ou l'élaboration de stratégies d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Les experts des secteurs de l'eau et du climat doivent coopérer plus intensément à cet égard. Le BMZ envisage de mettre davantage les compétences et expériences de la coopération allemande dans le secteur de l'eau au service de l'adaptation au changement climatique et de la prévention de catastrophes liées à l'eau, en vue d'atteindre l'ODD n°6 relatif à l'eau et l'ODD n°13 relatif au climat.

#### 4.5 PRÉVENIR LES CONFLITS ET ATTÉNUER LES CAUSES DES DÉPLACEMENTS

Dans les régions à migration élevée telles que le Proche-Orient, l'Afrique du Nord ou l'Afrique subsaharienne, la coopération allemande participe aux mesures destinées à améliorer l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans les camps de réfugiés et les communes d'accueil. Afin de réduire les migrations secondaires et de favoriser l'intégration et le développement dans les communes concernées, le BMZ promeut également des programmes cash for work (travail contre rémunération) et des mesures de formation professionnelle dans le secteur de l'eau, qui profitent tant aux réfugiés qu'aux populations locales.

En vue de prévenir les conflits, la coopération allemande appuie et engage des dialogues et coopérations en matière de gestion de l'eau à la fois à l'échelon national et transfrontalier. Le BMZ envisage d'intensifier encore son engagement en matière de gestion transfrontalière des eaux, instrument de compensation significatif. C'est pourquoi la promotion vise notamment la mise en place et l'harmonisation des bases juridiques et politiques d'une coopération internationale, par exemple sous forme d'accords ou de chartes sur l'eau, de processus de dialogue et d'arbitrage ou bien de commissions de bassins versants. Par ailleurs, la coopération allemande soutient des pays en développement fragiles à mieux assumer leur responsabilité en matière d'approvisionnement de base, renforçant de la sorte leur légitimité d'Etat.

#### 4.6 OBTENIR DES EFFETS À LONG TERME ET PARVENIR À LA DURABILITÉ

Dans le but de garantir leur pérennité dans le secteur de l'eau, les mesures de coopération au développement tiennent compte des trois dimensions du développement durable : économique, sociale et écologique. Elles abordent, par ailleurs, de manière transparente les interactions possibles, tout en intégrant dès la phase de planification les effets ultérieurs positifs et éventuellement négatifs. Pour avoir un impact durable et être pérennes, il est essentiel d'axer les approches sur les partenaires, d'intégrer les parties prenantes y compris les utilisateurs d'eau, d'assurer une bonne gouvernance et un financement durable et de tenir compte des effets structurels.

##### 4.6.1 Tenir compte des partenaires

La coopération allemande au développement est axée sur les besoins du pays partenaire en question. Elle agit dans le cadre de ses structures administratives nationales afin que les partenaires puissent assumer la responsabilité des projets et programmes et que les mesures soient compatibles avec les plans et conditions spécifiques nationaux. Le parrainage et la responsabilité des mesures de développement, y compris leur préparation et réalisation, incombent au partenaire de coopération. Celui-ci doit assumer plus tard les tâches accomplies initialement par la partie allemande et les poursuivre sans soutien. Les programmes sont donc conçus pour permettre au partenaire de poursuivre les activités sous sa propre responsabilité. Il importe de noter qu'en règle générale, les effets recherchés ne peuvent être atteints à court terme. De nombreux projets de coopération notamment dans le secteur de l'eau et de l'assainissement nécessitent du temps. En effet, ils requièrent non seulement des changements structurels, mais également de comportement.

Dans des Etats fragiles, il peut s'avérer nécessaire de promouvoir les projets et programmes également par le biais de la société civile ou du secteur privé locaux, ou de prestations directes. La coopération allemande envisage pour tous les pays partenaires une procédure concertée avec les autres partenaires au développement et donateurs, actifs dans le pays concerné.

##### 4.6.2 Approche multi-acteurs : intégrer les parties prenantes

Dans l'esprit de l'Agenda 2030, la coopération allemande encourage des approches multi-acteurs sur un pied d'égalité. Elle recherche le dialogue avec les utilisateurs et personnes concernées de la mesure tant pendant la phase de planification que lors de sa mise en œuvre et de son suivi. Elle attache une attention particulière à y associer les femmes, jeunes, personnes handicapées et populations marginalisées. Par ailleurs, la coopération allemande encourage la société civile à participer aux processus de planification et de réalisation, tout en veillant à la participation des femmes. Lorsque cela s'avère judicieux et dès lors qu'un contrôle public efficace est assuré, la coopération allemande coopère avec le secteur privé. Elle soutient la participation de communes locales et la transparence par le biais d'organes au sein desquels les représentants élus des collectivités territoriales et des utilisateurs abordent, avec les entreprises exploitantes, la planification, l'exploitation et l'entretien. Cependant, il revient en règle générale aux institutions professionnelles de fournir les services d'approvisionnement.

Le soutien apporté par le BMZ aux approches impliquant les parties prenantes, a, entre autres, pour but de faire valoir les intérêts de tous les utilisateurs d'eau du secteur privé, de la société civile et du secteur public : l'approche dite *Water Stewardship* stipule d'identifier, de développer et de réaliser conjointement des mesures permettant de minimiser les risques liés à l'eau pour tous les acteurs. Le secteur privé apporte également une contribution financière à la mise en œuvre des mesures identifiées.

Globalement, il s'agit de mettre en valeur de manière plus ciblée les instruments de la coopération au développement créés, en encourageant la société civile et le secteur privé à apporter des contributions axées sur le développement.

#### 4.6.3 Encourager la bonne gouvernance et promouvoir des institutions performantes

Il n'est pas rare qu'une gouvernance faible et la corruption soient à l'origine tant d'un manque d'approvisionnement en eau et assainissement que d'une surexploitation et pollution des ressources en eau. Une politique sectorielle bien structurée, des conditions-cadres juridiques sûres, ainsi que des institutions performantes et transparentes à tous les échelons sont des préalables importants pour que les investissements et mesures de coopération au développement aient des effets durables et structurels. À cet égard, un soutien ciblé est apporté aux institutions partenaires, à travers des approches de renforcement des capacités institutionnelles et personnelles aux niveaux national, régional et local.

La bonne gouvernance dans le secteur de l'eau nécessite une répartition claire des rôles et fonctions attribuées aux différentes institutions, qui conçoivent la politique, régulent le secteur ou fournissent des services. La transparence, l'obligation de rendre compte, la rentabilité, la non-discrimination et la lutte contre la corruption, ainsi qu'une participation appropriée des utilisateurs sont les éléments-clés d'institutions performantes et crédibles. Des institutions performantes ont besoin de décideurs, experts et scientifiques bien formés. Le développement d'une formation professionnelle et d'un enseignement supérieur adaptés aux besoins en est un préalable. Dans le but d'améliorer les capacités locales à résoudre les problèmes, la coopération allemande encourage une expertise scientifique dans les pays partenaires tournée vers l'application.

#### 4.6.4 Assurer un financement durable

Les investissements dans le secteur de l'eau s'inscrivent presque systématiquement dans le long terme, d'où la nécessité qu'ils bénéficient d'un financement durable. Cela passe par des sources de revenus fiables. Les frais de service et d'entretien doivent être couverts sur le long terme. Des taxes couvrant les frais sont cruciaux à cet égard, avant tout pour encourager un comportement économe en ressources. Afin de permettre à tous l'accès à l'eau et l'assainissement sur le plan financier, le système des redevances doit être axé à la fois sur la capacité de paiement des consommateurs et leurs besoins en eau. Des dépenses pour l'eau et l'assainissement allant jusqu'à 5 pourcent au maximum des revenus des ménages peuvent servir de valeur de référence. Le principe de la couverture des frais occasionnés n'exclut pas de garantir aux populations frappées par la pauvreté ou marginalisées un approvisionnement de base à des tarifs inférieurs aux coûts de revient ou même gratuitement, dans des cas extrêmes. En alternative à un tel système de redevances axé sur des critères sociaux, il est également possible d'avoir recours à des prestations de transfert directes et personnelles. Celles-ci sont particulièrement propices pour financer des besoins supplémentaires en eau, par exemple de personnes atteintes du SIDA ou en situation de handicap.

Vu l'impact positif à long terme des mesures de gestion de l'eau et des eaux usées ciblant la pauvreté et l'environnement, un recouvrement des frais pourrait également être atteint à travers des subventions publiques complémentaires. L'objectif poursuivi consiste à maintenir les actifs des investissements subventionnés et à permettre au partenaire de poursuivre l'exploitation de manière autonome. Les subventions aux frais d'exploitation doivent être intégrées durablement dans les politiques et lois du pays partenaire. La coopération allemande au développement soutient les institutions partenaires à travers un développement des capacités dans les domaines du financement et de la réduction des risques de corruption.

La prise en compte d'indicateurs écologiques et de critères spécifiques à l'eau (apparition de sécheresses et d'inondations) dans les décisions d'investissement et de crédit, dans la conception de produits et dans la gestion des risques prévient les problèmes de gestion

des ressources en eau et les coûts consécutifs à la survenance de tels événements.

#### **4.6.5 Obtenir des effets structurels**

L'amélioration des conditions de vie des personnes dans leur environnement social, économique et écologique est étroitement liée aux réformes structurelles dans le secteur de l'eau. Le BMZ appuie le développement d'une politique sectorielle qui soit axée sur la pauvreté, sur l'approche fondée sur les droits humains et une gestion durable des ressources. Des investissements permettant d'atteindre une efficacité à grande échelle sont également des contributions importantes de la coopération allemande visant des changements structurels. Toutes les approches et technologies doivent faire leurs preuves dans le pays partenaire. Une solution n'est viable que si les populations, entreprises et institutions sur place disposent de connaissances et compétences suffisantes. En même temps, ces solutions doivent être acceptées par les populations et tenir dûment compte de leurs attentes en matière de progrès technique et social. Par ailleurs, il convient de prendre en considération des alternatives écologiques et le principe de « ne laisser personne de côté ». L'enjeu est de trouver un équilibre au cas par cas entre ces différents aspects. Outre les investissements, le développement des capacités ainsi que des mesures de soutien en ressources humaines des entreprises d'approvisionnement venant accompagner les investissements s'imposent. La promotion d'une gestion fondée sur la connaissance est un élément clé de tout changement structurel et un préalable à ce que les décisions reposent sur des données et informations fiables.

En règle générale, les changements dans le secteur de l'eau nécessitent du temps. C'est pourquoi les projets et programmes sont souvent planifiés en plusieurs phases, dans le but d'obtenir les effets souhaités. En même temps, les répercussions du changement climatique n'étant souvent pas entièrement prévisibles, la planification des projets et programmes du secteur de l'eau demeure soumise à une importante incertitude. La coopération allemande est donc confrontée à un conflit d'intérêts entre, d'un côté, le besoin d'une planification à long terme et, de l'autre, une incertitude dans de la planification.

## 5 De quelle manière et dans quels domaines sommes-nous engagés ?

Pour atteindre les objectifs de développement et être à même de réagir avec flexibilité aux besoins du pays partenaire, la coopération allemande a recours à un large éventail de formes et instruments de coopération. L'axe essentiel consiste dans la coopération bilatérale et régionale. Les coopérations technique et financière sont cruciales à cet égard. Par ailleurs, la politique allemande de développement s'implique dans différents processus et organisations internationaux. Elle coopère également avec d'autres partenaires, tels la société civile, le monde scientifique et le secteur privé, en valorisant leur expertise de manière ciblée.

Mandatés par le BMZ, la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), l'Institut fédéral de géosciences et de ressources naturelles (BGR) et la Physikalisch-Technische Bundesanstalt (PTB) (l'Institut national de métrologie allemand) mettent en œuvre les programmes bilatéraux et régionaux dans le secteur de l'eau au titre de la Coopération technique, la KfW Bankengruppe (groupe bancaire KfW) les exécutant au titre de la Coopération financière. Conformément aux lignes directrices de la Coopération financière et technique, il incombe à la Coopération technique d'exécuter des mesures permettant d'améliorer les capacités de personnes, organisations et sociétés (développement des capacités), afin qu'elles puissent pérenniser leur propre développement et s'adapter aux conditions-cadres en mutation. La Coopération financière, quant à elle, est chargée de promouvoir les investissements des partenaires de coopération en débloquent des moyens financiers et en menant des mesures de soutien et d'accompagnement en ressources humaines. Les instruments de financement comprennent des subventions pures, des prêts sur ressources budgétaires

(crédits standard), des crédits financés par la KfW à intérêts subventionnés par le Gouvernement fédéral (crédits de développement), des prêts financés par la KfW à des conditions proches de celles du marché (crédits de promotion) et des participations. Par ailleurs, à travers ses participations à la Banque mondiale et aux banques de développement régionales, le BMZ exerce également une influence sur les programmes multilatéraux dans le secteur de l'eau et œuvre pour une coordination étroite de l'engagement bilatéral et multilatéral.

Le BMZ soutient également des projets de promoteurs non gouvernementaux. Pour ce qui est de l'engagement pour le développement des associations, écoles ou communes en Allemagne, ainsi qu'à travers des programmes de volontaires et d'échanges, également dans le secteur de l'eau, le BMZ y apporte son soutien à travers Engagement Global - Service pour les initiatives de développement.

Lorsque cela est jugé opportun, le BMZ a recours aux expériences des secteurs ou réseaux de l'eau allemands et européens. Des partenariats avec des opérateurs sont un éventuel instrument à cet égard. Là où cela s'avère judicieux, la coopération allemande se réfère également aux expériences de la société civile et du monde scientifique. Des organisations telles que *German Water Partnership* et le réseau allemand WASH qui représentent de nombreuses entreprises et organisations non gouvernementales (ONG) sont d'importants interlocuteurs à ce niveau.

Dans quatre domaines, le BMZ soutient des réseaux et plateformes internationaux et coopère avec ceux-ci :

- (1) dans la bonne gouvernance dans le secteur de l'eau : *Water Integrity Network* (WIN), OCDE *Water Governance Initiative* et *Global Water Partnership* (GWP) ;
- (2) concernant le suivi relatif à l'ODD n°6 et le compte-rendu au sein de l'ONU (Forum politique de haut niveau, FPHN) sur des objectifs pertinents pour l'eau : *Global Expanded Water Monitoring Initiative* (GEMI), sur le rapport de synthèse : Programme Mondial pour l'Évaluation des Ressources en Eau (WWAP), Analyse et évaluation mondiales sur l'assainissement et l'eau potable (GLAAS) et ONU-Eau ;
- (3) sur le renforcement de l'approvisionnement en eau potable et assainissement : l'Alliance pour l'assainissement durable (SuSanA), la German Toilet Organisation (GTO) et la Fondation Bill&Melinda Gates (BMGF) et
- (4) à l'avenir sur les questions d'eau et de pénuries d'eau dans le contexte climatique : AGWA, par exemple.

Le BMZ s'implique dans le dialogue sectoriel international dans le but d'élaborer, par exemple, un système international dans le cadre de l'ONU destiné à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et son suivi.

## 6 Perspectives

Le BMZ tiendra compte de la place plus importante que l'Agenda 2030, convenu à l'échelle internationale, attribue à l'eau. Il maintiendra dans les années à venir son rôle de partenaire compétent et reconnu dans le secteur de l'eau. Et il contribuera à insuffler au secteur un nouveau dynamisme, indispensable à atteindre l'ODD n°6, mais également d'autres ODD et à mettre en œuvre l'accord de Paris, en suivant les priorités ci-après.

Les processus de la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'accord de Paris sur le climat de 2015 aboutiront également à examiner davantage les mesures prises dans le secteur de l'eau à l'aune de leur potentiel pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques. Vu la nécessité urgente d'agir, du fait de la montée des risques liés à l'eau, il convient de renforcer les mesures transsectorielles et d'accroître l'engagement allemand en matière de politique de développement dans ce sens.

Tant l'approvisionnement en eau et la gestion des eaux usées que la gestion durable des ressources en eau continueront d'être des champs d'actions primordiaux de la coopération allemande au développement.

### 6.1 SOUTENIR L'ENGAGEMENT DES PAYS PARTENAIRES

Le BMZ aide les pays partenaires à atteindre l'ODD n°6 et les ODD connexes, ainsi qu'à assumer leur responsabilité pour le développement durable et l'intérêt général mondial. La priorité est d'ancrer profondément dans la politique et sa réalisation les approches fondées sur les droits humains, la GIRE et le Nexus, tout en faisant progresser l'adaptation aux changements climatiques.

### 6.2 ACCORDER UNE PLACE INTERNATIONALE AU THÈME DE L'EAU

Le BMZ s'investit à accorder au secteur de l'eau une place à l'échelon international qui tienne compte de son importance. L'Agenda 2030 en est un levier idéal

puisqu'il combine les défis d'accès à l'eau avec ceux des ressources, en stipulant une approche globale de développement durable. Sur cette toile de fond, le BMZ fait la promotion d'une restructuration organisationnelle de l'architecture internationale de l'eau dans le cadre de l'ODD n°6.

Il s'impliquera en particulier à diffuser davantage la perspective Nexus, à maintenir à l'ordre du jour international le thème de l'accès à l'eau, à faire progresser activement sa mise en œuvre ainsi que celle des nouveaux thèmes émergents, comme l'augmentation des capacités de stockage de l'eau au titre de l'adaptation au changement climatique. Par ailleurs, le BMZ plaide en faveur d'un élargissement des mesures transsectorielles qui combinent les aspects liés à l'eau à ceux liés au changement climatique.

### 6.3 MOBILISER PLUS DE MOYENS FINANCIERS ET PERMETTRE L'ACCÈS AU FINANCEMENT

En conformité avec le Programme d'action d'Addis Abeba, le BMZ s'investit pour que les pays partenaires mobilisent plus qu'auparavant des ressources nationales et les dépensent de manière transparente, efficiente, ciblée et efficace. Par ailleurs, il œuvre à des mécanismes de financement innovants afin d'identifier des sources supplémentaires pour atteindre l'Agenda 2030. Des co-financements et financements de type « panier commun » peuvent être envisagés pour mobiliser les fonds d'investissement nécessaires.

Le BMZ s'investit pour accorder une plus grande priorité à l'eau dans la coopération au développement au sein de l'Union européenne, par exemple au Fonds européen de développement. Enfin, la lutte contre la corruption et la mauvaise gestion, à travers une plus grande transparence et reddition de compte concernant l'utilisation des fonds publics est cruciale pour garantir le financement nécessaire. Depuis de nombreuses années, l'Allemagne compte parmi les bailleurs de fonds les plus importants dans le secteur de l'eau.

## Annexe 1 – Références

- 1 Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (2015) : Rapport 2015 sur les progrès en matière d'assainissement et d'alimentation en eau. Genève, Organisation mondiale de la Santé, p. 5 et 43 (en anglais), [http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/177752/1/9789241509145\\_eng.pdf?ua=1](http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/177752/1/9789241509145_eng.pdf?ua=1)
- 2 ONU Eau (2014) : Rapport mondial sur l'eau 2014 (en anglais) <http://www.unwater.org/publications/world-water-development-report-2014-water-energy>
- 3 Nations Unies, Assemblée générale (2010) : Résolution Adoptée par l'Assemblée générale : 64/292 : Le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement. New York : Nations Unies, Assemblée générale, <https://www.un.org/es/comun/docs/index.asp?symbol=A/RES/64/292&referer=/spanish/&Lang=F>
- 4 Nations Unies, Assemblée générale (2016) : Résolution Adoptée par l'Assemblée générale: 70/169: Les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement. New York : Nations Unies, Assemblée générale, [http://www.un.org/en/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/70/169&referer=/english/&Lang=F](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/169&referer=/english/&Lang=F)
- 5 Nations Unies, Assemblée générale (1966) : Résolution Adoptée par l'Assemblée générale: 2200 (XXI) : Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx>
- 6 Forum économique mondial (2016) : Rapport de risque global 2016, 11ème édition, Genève; Forum économique mondial (2015) : Rapport de risque global 2015, 10ème édition, Genève; Forum économique mondial (2014) : Rapport de risque global 2014, 9ème édition, Genève; Forum économique mondial (2013) : Rapport de risque global 2013, 8ème édition, Genève; Forum économique mondial (2012) : Rapport de risque global 2012, 7ème édition, Genève.
- 7 Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies (UNISDR) (2012) : Impacts of Disasters since the 1992 Rio de Janeiro Earth Summit; OECD (2012) : Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050, p. 232, [http://www.unisdr.org/files/27162\\_infographic.pdf](http://www.unisdr.org/files/27162_infographic.pdf); <https://www.oecd.org/fr/env/indicateurs-modelisation-perspectives/49884240.pdf>
- 8 Aeschbach-Hertig W, Gleeson, T (2012) : Regional strategies for the accelerating global problem of groundwater depletion, *Nature Geoscience*, 2012 (5), p. 853–861.
- 9 OCDE (2012) : Perspectives de l'environnement. p. 216.
- 10 Mekonnen, M.; Hoekstra, Y. (2016) : Four billion people facing severe water scarcity. In : *Science Advances*, 2 (2), <http://advances.sciencemag.org/content/2/2/e1500323.full>
- 11 Observatoire mondial des situations de déplacement interne (IDMC) (2016) : Rapport 2017 sur les déplacements internes (en anglais) p. 7, p. 14, p. 20, <http://www.internal-displacement.org/assets/publications/2016/2016-global-report-internal-displacement-IDMC.pdf>
- 12 BMZ (2011): Les droits de l'homme dans la coopération allemande au développement Berlin/Bonn. [http://www.bmz.de/en/publications/archiv/languages/french/strategie\\_04\\_2011f.pdf](http://www.bmz.de/en/publications/archiv/languages/french/strategie_04_2011f.pdf)

- 13 BMZ (2013) : Leitfaden zur Berücksichtigung von menschenrechtlichen Standards und Prinzipien, einschl. Gender, bei der Erstellung von Programmvorschlägen der deutschen staatlichen Technischen und Finanziellen Zusammenarbeit. p. XIV, [https://www.bmz.de/de/zentrales\\_downloadarchiv/menschenrechte/Leitfaden\\_PV\\_2013\\_de.pdf](https://www.bmz.de/de/zentrales_downloadarchiv/menschenrechte/Leitfaden_PV_2013_de.pdf)
- 14 JMP (OMS/UNICEF) (o.J.) : Methodological note : Proposed indicator framework for monitoring SDG targets on drinking-water, sanitation, hygiene and wastewater
- 15 OMS (2011) : Directives internationales pour la qualité de l'eau de boisson, 4ème édition. Genève.
- 16 Conseil consultatif du Secrétaire général des Nations Unies sur l'eau et l'assainissement (UNSGAB) (2015) : The UNSGAB Journey. New York, p. 8, <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/8701unsgab-journey-web.pdf>
- 17 Département des affaires économiques et sociales (DAES) – Statistics Division. SDG Indicators, Metadata repository, <http://unstats.un.org/sdgs/metadata/>
- 18 UNESCO 2016 : Rapport mondial des Nations unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2016. Water and Jobs, Paris, p. 3.

## Annexe 2 – Aperçu des principaux accords et documents de droit international pertinents pour le secteur de l'eau disposant d'une portée mondiale

UNESCO (1971) : Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine. Ramsar (Iran), [amendée par le Protocole de Paris, 3 décembre 1982, et les amendements du 28 mai 1987], [http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL\\_ID=15398&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=15398&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)

Nations Unies(1992) : Convention sur la diversité biologique, <https://www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf>

Nations Unies (1997) : Convention sur le droit d'utilisation des cours d'eau à des fins autres que la navigation [adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 21 mai 1997. Entrée en vigueur le 17 août 2014], [http://legal.un.org/avl/pdf/ha/clnuiw/clnuiw\\_f.pdf](http://legal.un.org/avl/pdf/ha/clnuiw/clnuiw_f.pdf)

Nations Unies (2015) : Accord de Paris, [http://unfccc.int/portal\\_francophone/accord\\_de\\_paris/items/10081.php](http://unfccc.int/portal_francophone/accord_de_paris/items/10081.php)

Nations Unies (o.J.) : Convention sur la lutte contre la désertification, o.O., <http://www.unccd.int/Lists/SiteDocumentLibrary/conventionText/conv-fre.pdf>

Nations Unies, Comité des droits économiques, sociaux et culturels (2002) : Observation générale no 15, Le droit à l'eau (E/C.12/2002/11), <http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=47ebcbe62>

Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (1992) : Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, [adoptée en 1992 et entrée en vigueur en 1996. À l'époque, elle était seulement ouverte aux Etats membres de la CEE-ONU. Depuis 2013, la Convention autorise tous les Etats membres des Nations Unies à devenir membre de la Convention.], [http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/documents/2013/wat/ECE\\_MP.WAT\\_41.pdf](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/documents/2013/wat/ECE_MP.WAT_41.pdf)

Nations Unies, Assemblée générale (2010) : Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 28 juillet 2010, Le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement (A/RES/64/292), <http://www.un.org/es/comun/docs/index.asp?symbol=A/RES/64/292&referer=/spanish/&Lang=F>

Nations Unies, Assemblée générale (2015) : Droit à l'eau potable et à l'assainissement, Note du Secrétaire général (Annual Report) (A/70/203), [http://www.un.org/en/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/70/203&referer=/english/&Lang=F](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/70/203&referer=/english/&Lang=F)

Nations Unies, Assemblée générale (2015) : Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 17 décembre 2015, Les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement (A/RES/70/169), [http://www.un.org/en/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/70/169&referer=/english/&Lang=F](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/169&referer=/english/&Lang=F)

Nations Unies, Assemblée générale (2015) : Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (A/RES/70/1), [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&referer=/english/&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&referer=/english/&Lang=F)

Nations Unies, Assemblée générale (1992) : Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, [entrée en vigueur en 1994], <http://unfccc.int/resource/docs/convkp/convfr.pdf>

Nations Unies, Assemblée générale (2009) : Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 11 décembre 2008, Le droit des aquifères transfrontières (A/RES/63/124), [http://www.un.org/en/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/63/124&referer=/english/&Lang=F](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/63/124&referer=/english/&Lang=F)

Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (2013) : Le droit fondamental à l'eau potable et à l'assainissement (A/HRC/RES/24/18), <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G13/179/25/PDF/G1317925.pdf?OpenElement>

**PUBLIÉ PAR**

Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ)

Division Relations publiques, communication numérique et service des visites

**RÉDACTION**

Division du BMZ « Evaluation et recherche appliquée ; Institut allemand d'évaluation de la coopération au développement (DEval), Institut allemand de développement (DIE) »

**CONCEPTION**

Atelier Hauer + Dörfler GmbH

**MISE À JOUR**

Juillet 2017

**SIÈGES DU MINISTÈRE**

→ Siège de Bonn

Dahlmannstraße 4

53113 Bonn, Allemagne

Tél. : +49 (0) 228 99 535 - 0

Fax : +49 (0) 228 99 535 -3500

→ Siège de Berlin

Stresemannstraße 94

10963 Berlin, Allemagne

Tél. : +49 (0) 30 18 535 - 0

Fax : +49 (0) 30 99 535 - 2501

**CONTACT**

[poststelle@bmz.bund.de](mailto:poststelle@bmz.bund.de)

[www.bmz.de](http://www.bmz.de)



